

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



Nombre de conseillers
en exercice : 39

Quorum : 20

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 25

Nombre de représentés : 08

Mise en discussion du rapport

Nombre de présents : 25

Nombre de représentés : 08

Nombre de votants : 31

Quorum : 23

OBJET

Affaire n° 2025-111

**LICENCE SPORTIVE POUR TOUS
ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS**

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du conseil municipal
a été faite et affichée le 28 juillet
2025.

- la liste des délibérations a été
affichée à la porte de la mairie et
publiée le 6 août 2025.

LE MAIRE


OLIVIER HOARAU

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du mardi 5 août 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le mardi
5 août, le conseil municipal de Le Port s'est réuni à
l'hôtel de ville, après convocation légale sous la
présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme
Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe, M. Armand Mouniata
2^{ème} adjoint, M. Bernard Robert 4^{ème} adjoint, M. Wilfrid
Cerveaux 6^{ème} adjoint, Mme Mémouna Patel 7^{ème}
adjointe, M. Guy Pernic 10^{ème} adjoint, Mme Catherine
Gossard 11^{ème} adjointe, M. Jean-Paul Babef, M. Franck
Jacques Antoine, M. Henry Hippolyte, M. Jean-Max
Nagès, , Mme Claudette Clain Maillot, M. Fayzal Ahmed
Vali, Mme Danila Bègue, M. Jean-Claude Adois, Mme
Sophie Tsiavia, Mme Véronique Bassonville, M. Didier
Amachalla, Mme Honorine Lavielle, Mme Barbara
Saminadin, Mme Aurélie Testan, M. Sergio Erapa et
Mme Annie Mourgaye.

Absents représentés : Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe
par M. Armand Mouniata, Mme Karine Mounien 5^{ème}
adjointe par M. Guy Pernic, M. Mihidoiri Ali 8^{ème} adjoint
par M. Jean-Paul Babef, M. Alain Iafar par Mme Sophie
Tsiavia, Mme Brigitte Cadet par Mme Danila Bègue, M.
Zakaria Ali par M. Fayzal Ahmed Vali, Mme Garicia
Latra Abélard par Mme Véronique Bassonville et Mme
Paméla Trécasse par Mme Honorine Lavielle.

Arrivée(s) en cours de séance : Mme Bibi-Fatima Anli
9^{ème} adjointe à 17h10.

Départ(s) en cours de séance : Néant.

Absents : M. Patrice Payet, Mme Gilda Bréda, Mme
Firose Gador, M. Bertrand Fruteau, Mme Valérie Auber
et Mme Patricia Fimar.

.....
.....

LICENCE SPORTIVE POUR TOUS ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association ;

Vu la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative au droit des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment ses articles 9-1 et suivants ;

Vu la délibération n° 2019-027 du 02 avril 2019 approuvant la mise en place du programme d'aide « licence sportive pour tous » ;

Vu la délibération n° 2020-088 du 04 août 2020 approuvant la modification du cadre d'intervention du programme d'aide « licence sportive pour tous » ;

Vu les délibérations respectives du conseil municipal n° 2022-004 du 08 février 2022 et n° 2022-069 du 07 juin 2022 approuvant l'attribution de subventions aux associations sportives dans le cadre de la « Licence sportive pour tous » ;

Vu les délibérations respectives du conseil municipal n° 2023-086 du 04 juillet 2023 et n° 2024-164 du 03 décembre 2025 approuvant la modification du cadre d'intervention du programme d'aide « Licence sportive pour tous » ;

Vu le rapport présenté en séance ;

Considérant la volonté de la Ville d'apporter son concours financier aux sportifs et clubs portois dans leur cheminement vers la pratique encadrée couvrant les adhésions aux licences de compétition ;

Considérant l'avis favorable de la commission « Politique éducative scolaire et Associative » réunie le 23 juillet ;

MM. Wilfrid Cerveaux et Didier Amachalla ne prennent pas part au vote.

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver l'attribution de subventions, en fonctionnement, au titre de la saison sportive 2024/2025, aux associations sportives selon les modalités précisées dans le rapport ;

Envoyé en préfecture le 14/08/2025

Reçu en préfecture le 14/08/2025

Publié le 14/08/2025

ID : 974-219740073-20250805-DL_2025_111-DE



Article 2 : d'autoriser le maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les ~~actes correspondants.~~

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**

A blue ink signature is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DU PORT * NOUVEAU' and a central emblem. The signature is a fluid, cursive script.

Olivier HOARAU

LICENCE SPORTIVE POUR TOUS ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Le présent rapport a pour objet de recueillir l'avis du conseil municipal sur l'attribution de subventions de fonctionnement aux associations sportives dans le cadre du programme d'aide « **licence sportive pour tous** » au titre de la saison sportive 2024-2025.

Il est rappelé que le conseil municipal a approuvé la création du dispositif d'aide à la « licence sportive pour tous » le 2 avril 2019 (n° 2019-027) et en a modifié son règlement d'attribution le 4 août 2020 (n° 2020-088), ainsi que son cadre d'intervention les 4 juillet 2023 (n° 2023-086) et 03 décembre 2024 (n° 2024-164).

Conformément au cadre d'intervention fixant les règles régissant les actions à engager au titre de ce dispositif, une commission technique a statué le **jeudi 05 juin 2025** sur l'éligibilité administrative de **517** dossiers individuels remis par **15** associations sportives au titre de la saison sportive 2024-2025, à savoir :

Nombre d'associations	Associations sportives	Discipline	Nombre de licenciés bénéficiaires	Montant de la subvention accordée
1	Association Portoise Sport Adapté	Sport Adapté	3	150 €
2	Association Sportive et Culturelle de l'Ile de La Réunion	Boxe Muay Thai	30	1 500 €
3	AS Jeanne D'Arc	Football	83	4 150 €
4	Cercle d'Escrime de l'Ouest	Escrime	15	750 €
5	Club Sportif Portoais Basketball	Basketball	92	4 600 €
6	Dojo Portoais	Judo	2	100 €
7	FC Rivière des Galets	Football	21	1 050 €
8	La Jeanne Ouest Natation	Natation	33	1 650 €
9	Multiboxe RDG	Boxe	15	750 €
10	Racing Club Austral	Football	47	2 350 €
11	RC Port	Rugby	10	500 €
12	USPG Athlétisme	Athlétisme	12	600 €
13	USPGSA	Gymnastique	68	3 400 €
14	VBC Portoais	Volleyball	2	100 €
15	Le Port HB	Handball	84	4 200 €
	TOTAL		517	25 850 €

Le conseil municipal est appelé à :

- approuver l'attribution de subventions, en fonctionnement, au titre de la saison sportive 2024- 2025, aux associations sportives sus-désignées et selon les modalités précisées dans le tableau ci-dessus ;
- autoriser le maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.